



COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

A la suite des dispositions antérieurement mises en œuvre dans le cadre de la prévention de l'épidémie de COVID-19, le Conseil des Ministres a pris, le mardi 17 mars 2020, une série de onze (11) nouvelles mesures destinées à éviter la propagation de la pandémie dans notre pays.

Dans le souci de renforcer ces mesures face à la difficulté des églises à respecter la décision gouvernementale, recommandant d'observer une distance de sécurité sanitaire entre les fidèles au cours des messes, le gouvernement, après évaluation avec les représentants du clergé catholique, a décidé de la fermeture des Eglises Catholiques du Bénin sur toute l'étendue du territoire national, du **dimanche 22 mars à 00 heure** au **dimanche 05 avril 2020 à minuit**.

A la fin de cette période, il sera procédé à une évaluation conjointe de la situation pour la conduite à tenir.

Fait à Cotonou, le 21 mars 2020

Pascal I. KOUPAKI

Ministre d'Etat, Secrétaire Général
de la Présidence de la République